



Réunion du 3 juin 2019

Président : M. BOUGUERRA Momo

Présents : MM. CHEUCLE Christian, GRAND René.

1/2 FINALES COUPE DE LA LOIRE

- Le match **RIVE DE GIER - FEURS** se déroulera le **dimanche 9 juin à 15h**, sur le complexe sportif "Le Flanchard" à **GRAMMOND**.

- Le match **VEAUCHE - ETRAT LA TOUR** se déroulera le **dimanche 9 juin à 15h**, sur le complexe sportif du Dorlay, à **LORETTE**.

COUPE VALEYRE/LEGER

Les ½ finales de la **Coupe Valeyre/Léger** se dérouleront le **dimanche 9 juin à 15h**.

FINALES SENIORS DES COUPES DEPARTEMENTALES

Les finales seniors des coupes départementales se dérouleront le **samedi 15 juin** sur le complexe sportif "Henry Julien", à **ST JOSEPH**, avec le programme suivant :

- **14h** : Coupe de la Loire Féminines.

- **16h30** : Coupe Valeyre/Léger.

- **18h30** : Coupe de la Loire Seniors.

ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE 2019/2020

Les inscriptions en Coupe de France édition 2019/2020 sont ouvertes.

La date limite des engagements pour cette compétition est fixée au 15 juin 2019.

Les clubs disputant les championnats nationaux et régionaux SENIORS sont automatiquement inscrits.

Les clubs départementaux doivent valider leur engagement via "FOOTCLUBS" avant le 15 juin 2019.

COURRIERS RECUS

Ville de St Etienne : planning du 31 mai au 6 juin.

OMS de Firminy : planning des terrains semaine 23, ainsi qu'en juin et septembre.

Asa Chambon Feugerolles : concerne votre forfait du 26 mai, en D4 Poule D.

Assor : concerne l'absence de votre adversaire, en D3 Poule B, du 26 mai.

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter à tout moment, le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison 2018-2019, publié à la page 9 des Règlements Sportifs du District, sur le site Internet du District de la Loire. Il est précisé que les classements sont publiés à titre provisoire, sous réserve des procédures en cours.

Une estimation, à titre provisoire, de montées et descentes est effectuée uniquement pour la visibilité des engagements.